
Rencontres du CRIES Ile-de-France
31 janvier 2017
La mise en place des Bassins d'emploi

 Afficher
l'image
d'origine

La mise en place des bassins d'emploi

- ◆ **1. Les objectifs de la démarche**
- ◆ **2. Modalités d'élaboration de la carte des bassins**
- ◆ **3. La mise en place effective des bassins d'emploi**
- ◆ **4. Eléments de cadrage statistiques**

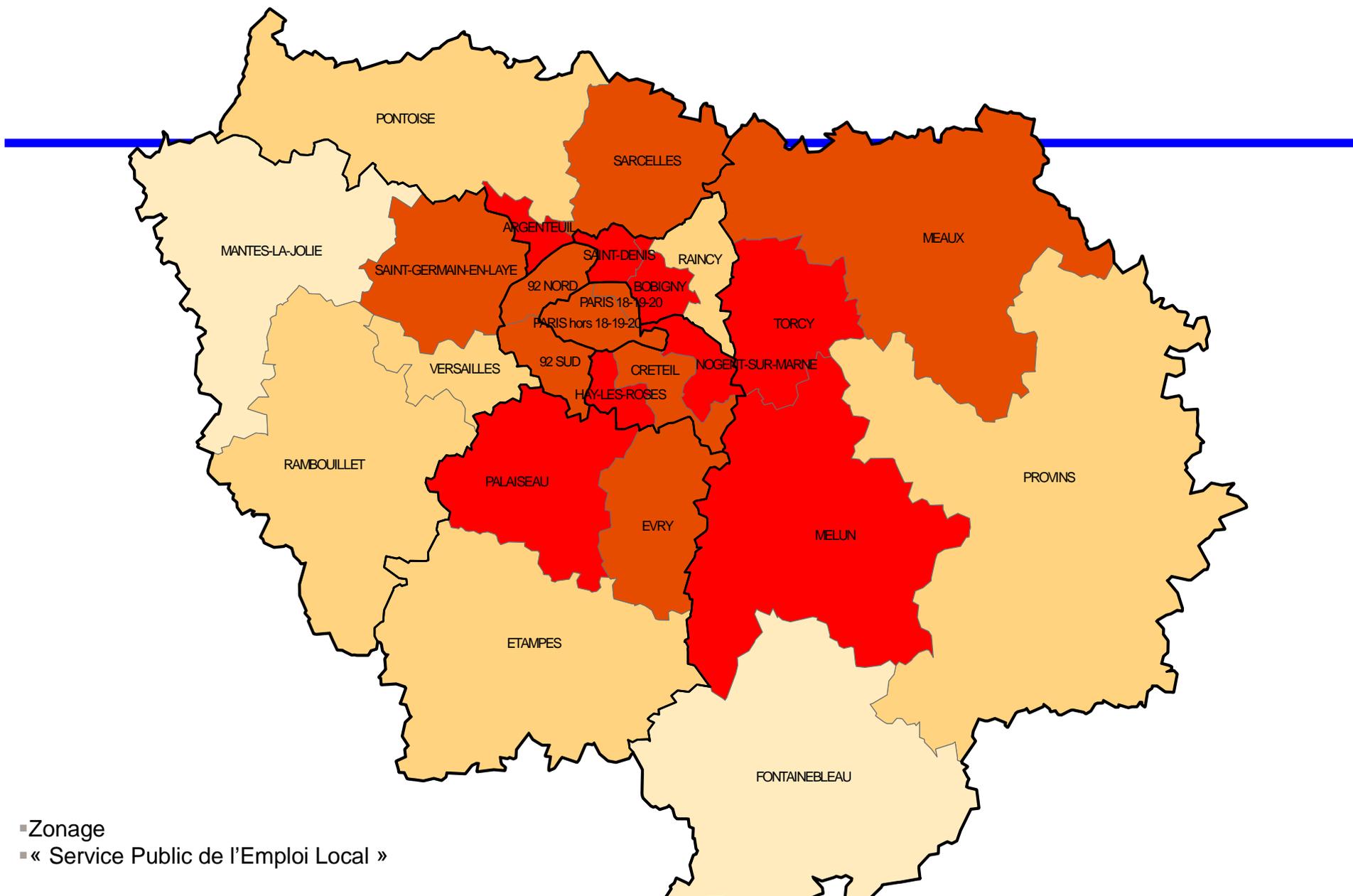
1.1. Rappel des objectifs de la démarche

◆ Une volonté conjointe de l'Etat et de la Région

- exprimée à l'occasion du Bureau du CREFOP le 17 Février 2016, confirmée au sein de la feuille de route Etat-Région signée le 14 avril 2016, qui prévoit l'établissement d'une carte unique des bassins d'emplois franciliens, sur proposition du CREFOP.
- Volonté de simplifier les territoires et les empilements de zonages diversement partagés (arrondissements, SPEL, Pacte, ZEF, REP, QPV...).

◆ Les bassins d'emploi, l'échelle de référence pour :

- **l'identification des besoins en compétences** au regard des enjeux économiques des territoires (notamment les métiers en tension) afin de **définir une offre de formation professionnelle et d'orientation** tout au long de la vie adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations ;
- **l'animation et la coordination des acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique ;**
- **la mise en œuvre sur le territoire des politiques régionales de développement économique (SRDEII), d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles.**



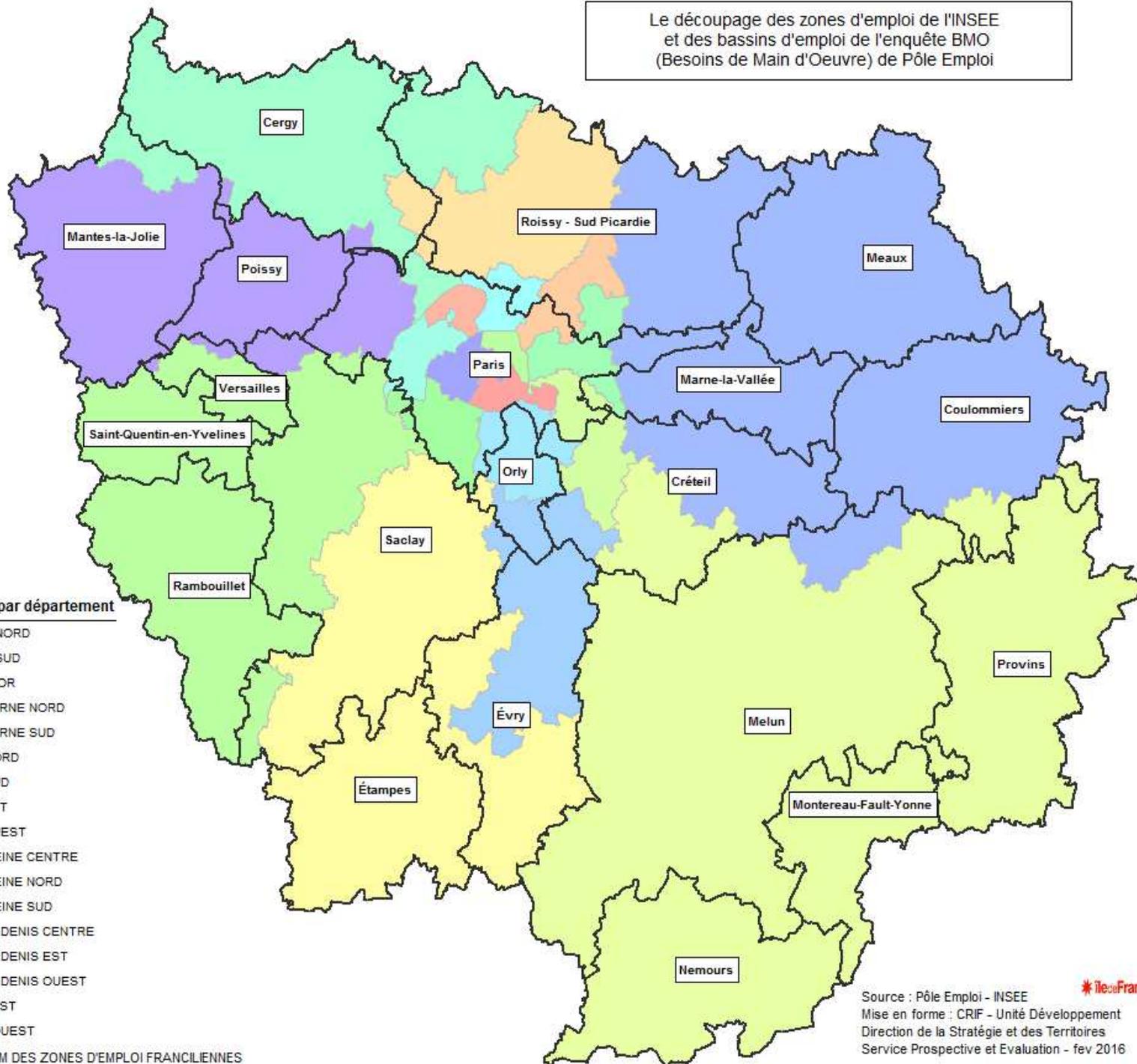
- Zonage
- « Service Public de l'Emploi Local »

▪ Evolution de l'emploi salarié Urssaf 2009-2014 (hors transports urbains et suburbains de voyageurs (4931Z) et hors transports aériens de passagers (5110Z))

Le découpage des zones d'emploi de l'INSEE
et des bassins d'emploi de l'enquête BMO
(Besoins de Main d'Oeuvre) de Pôle Emploi

Bassins d'emploi BMO par département

- 75 - CROISSANT NORD
- 75 - CROISSANT SUD
- 75 - TRIANGLE D OR
- 77 - SEINE ET MARNE NORD
- 77 - SEINE ET MARNE SUD
- 78 - YVELINES NORD
- 78 - YVELINES SUD
- 91 - ESSONNE EST
- 91 - ESSONNE OUEST
- 92 - HAUTS DE SEINE CENTRE
- 92 - HAUTS DE SEINE NORD
- 92 - HAUTS DE SEINE SUD
- 93 - SEINE SAINT DENIS CENTRE
- 93 - SEINE SAINT DENIS EST
- 93 - SEINE SAINT DENIS OUEST
- 95 - VAL D'OISE EST
- 95 - VAL D'OISE OUEST
- PERIMETRE ET NOM DES ZONES D'EMPLOI FRANCIENNES



Source : Pôle Emploi - INSEE
 Mise en forme : CRIF - Unité Développement
 Direction de la Stratégie et des Territoires
 Service Prospective et Evaluation - fev 2016



1.2. Fonctions des Bassins d'emploi

- ◆ **Une fonction d'observation** pour partager les diagnostics, définir les métiers en tension et plus globalement mieux comprendre et anticiper les évolutions du territoire ;
- ◆ **Une fonction d'animation**, pour coordonner les outils d'intervention respectifs de l'ensemble des acteurs publics dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle initiale et continue ;
- ◆ **Une fonction d'intervention** pour flécher et articuler les outils de droit commun respectifs de l'ensemble des acteurs publics afin d'adapter l'offre de service à un rayonnement local (emploi, formation continue et apprentissage, économie) dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, la région et les acteurs territoriaux ;

2. Méthode d'élaboration (1/4)

Un groupe de travail du CREFOP a été mis en place, animé par le Vice-Président de la Région en charge de l'économie et de l'emploi, M. Jérôme Chartier, et le Directeur régional de la DIRECCTE.

Il a réuni les partenaires sociaux, les services de l'Etat (dont l'Insee) et de la Région, ainsi que l'IAU et Défi Métiers, à trois reprises :

- **7 mars** : échanges sur les finalités des bassins économiques et sur les modalités et méthodes de travail ;
- **4 avril** : définition des critères de zonage ;
- **9 mai** : présentation des simulations cartographiques et choix d'un scénario préférentiel ;

2. Méthode d'élaboration (2/4)

- ◆ Objectif: Aboutir à :
 - **Un zonage exhaustif** du territoire de la région (contrairement aux aires urbaines de l'Insee, aux territoires de projet (SPEP), QPV, Pactes, CDT...).
 - **Un nombre de zones limité** (15 à 25) pour permettre une appréhension statistique synthétique et de futures gouvernances .
 - **Un zonage cohérent** et compatible **avec les modalités d'intervention opérationnelle** des politiques publiques (donc pas les zones d'emploi Insee qui débordent les départements, la région...).

- ◆ Le groupe de travail du CREFOP a identifié un certain nombre de critères pour définir les bassins :
 - **Des critères institutionnels**, pour que les futurs territoires puissent pleinement porter leur fonction de gouvernance et d'intervention concertée:
 - Respect du périmètre des EPT/EPCI (les frontières départementales ne doivent pas constituer un point de blocage) ;
 - Prise en compte des territoires de projet (Grand Roissy – Le Bourget, Saclay, Marne La Vallée, Evry) ;
 - **Des critères pondérateurs** :
 - taille critique ;
 - enjeux de proximité et de mobilité ;
 - ajustements en fonction des dynamiques, des opérateurs et des territoires déjà existants.

2. Méthode d'élaboration (3/4)

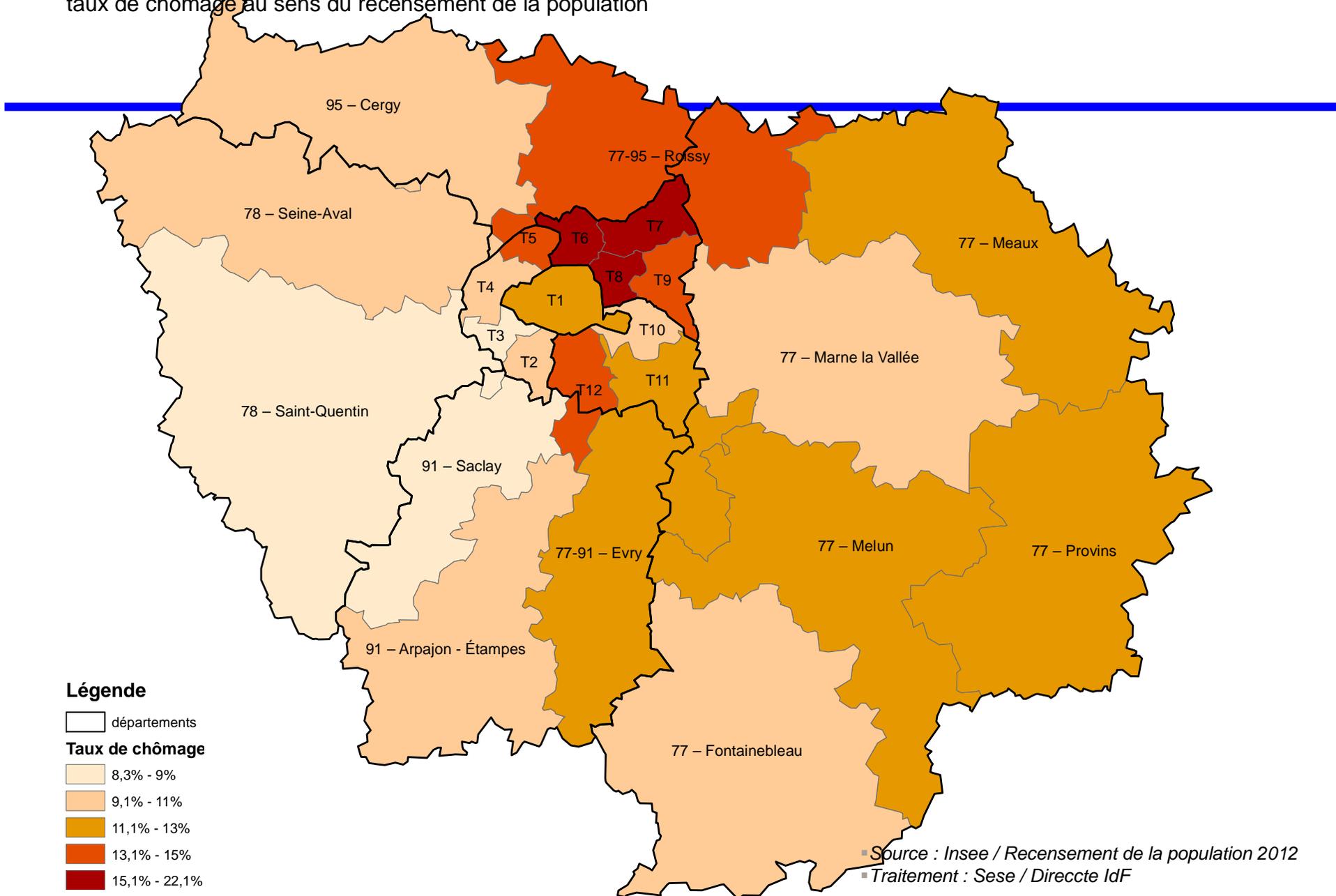
- ◆ Sur la base d'un travail d'analyse des flux domicile-travail intégrant ces critères, l'INSEE a proposé plusieurs scénarios cartographiques
- ◆ Un premier scénario résulte de l'analyse des flux domicile travail en grande couronne sous contrainte du respect des EPT. Il définit des pôles d'attractivité auxquels sont rattachés les EPCI sur lesquels ils rayonnent.

On retrouve les grands axes de circulation de la région.

- ◆ Un second scénario introduit la fixation des territoires de projet: Grand Roissy – Le Bourget, Saclay, Marne La Vallée, Evry. Les déplacements domicile-travail construisent les autres zones par regroupement d'EPCI autour des polarités. De nouvelles polarités apparaissent: Rambouillet, Etampes, Sénart.

Scénario 1

taux de chômage au sens du recensement de la population



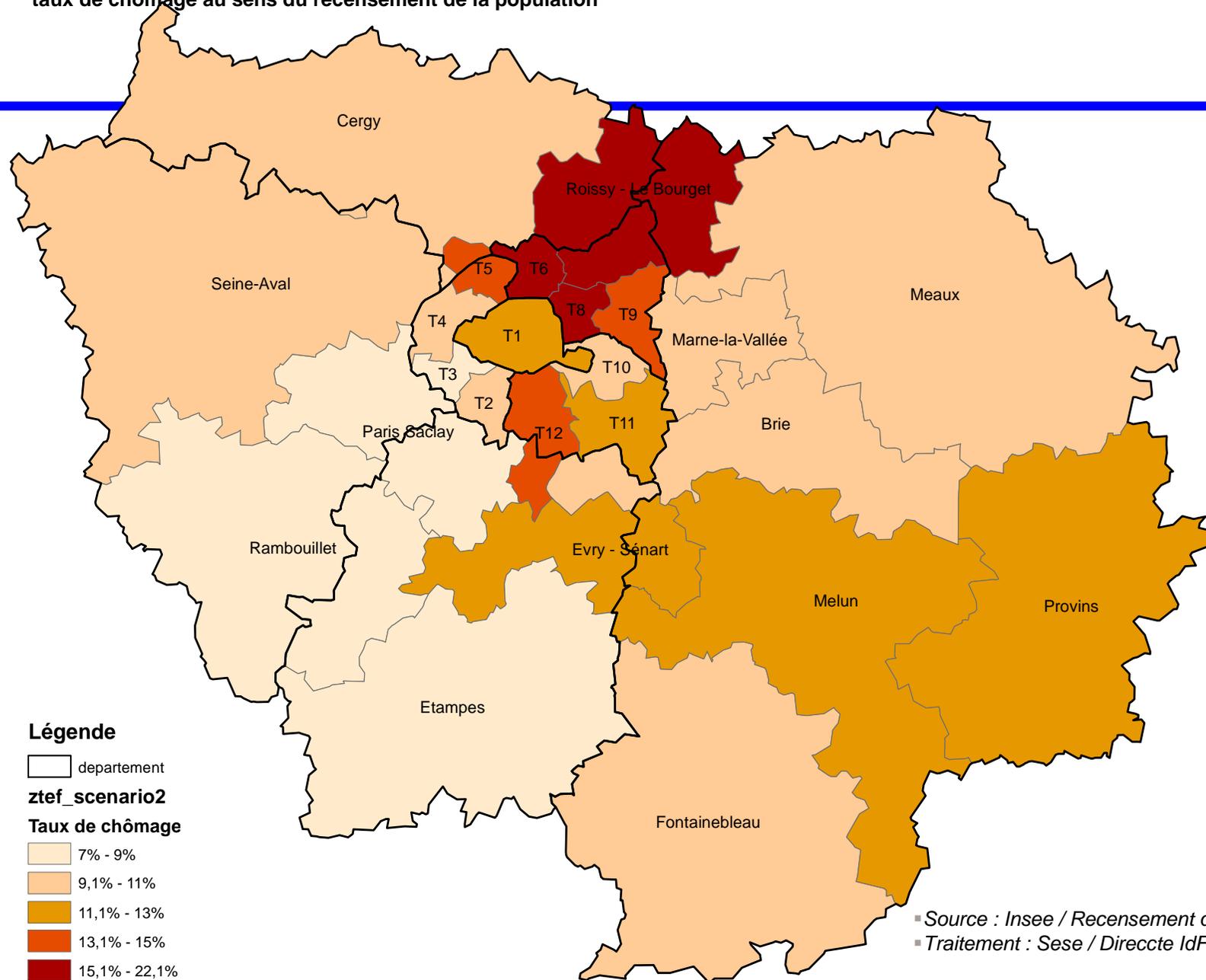
Légende

- départements
- Taux de chômage**
- 8,3% - 9%
- 9,1% - 11%
- 11,1% - 13%
- 13,1% - 15%
- 15,1% - 22,1%

Source : Insee / Recensement de la population 2012
Traitement : Sese / Direccte IdF

Scénario 2

taux de chômage au sens du recensement de la population



2. Méthode d'élaboration (4/4)

- ◆ Sur la base du scénario préférentiel, celui intégrant les territoires de projet, l'Etat et la Région ont soumis un projet de carte à concertation avec les territoires (CD, EPT, EPCI, Préfectures notamment) en juillet 2016.
- ◆ Avis favorable du CREFOP sur le projet de carte le 9 septembre 2016
- ◆ Adoption de la carte des bassins d'emploi en conseil régional le 22 septembre 2016

2. Carte des bassins d'emploi



3. La mise en place effective des bassins d'emploi

- ◆ 3.1. Observation dynamique
- ◆ 3.2. Gouvernance, animation, appui au dialogue territorial
- ◆ 3.3. Intervention : adaptation de l'offre de service à rayonnement local

3.1. Observation dynamique

◆ Objectifs :

- partager les caractéristiques socio-économiques des territoires au regard de celle de la région pour définir des priorités concertées ;
- analyser les écarts entre offre et demande d'emploi ;
- préciser les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi ;
- en déduire les enjeux d'une offre de proximité, articulée à l'offre régionale.

◆ Modalités :

- Au regard des caractéristiques régionales, identifier notamment : les métiers en tension, les besoins des entreprises (notamment l'enquête BMO), l'offre de formation, les mutations économiques, la création d'entreprise,...
- Mobiliser les acteurs de l'observation (INSEE, DIRECCTE, IAU, Défi Métiers, Pôle emploi...) en mettant en complémentarité leurs savoir-faire : un groupe de travail technique a été mis en place le 3 novembre 2016 ;
- Structurer et mettre à disposition les données (open data) dans le cadre de fiches territoriales et de tableaux de bord par secteurs et filières.

3.2. Gouvernance, animation, appui au dialogue territorial

◆ Objectifs :

- élaborer une stratégie territoriale partagée et des plans d'actions associés ;
- préciser les moyens à mobiliser par chacun des partenaires ;
- garantir leur complémentarité et la qualité de service aux usagers (chercheurs d'emploi et entreprises) ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre et garantir la bonne fin des actions prioritaires ;

◆ Modalités :

- Mettre en place sous l'impulsion de l'Etat et de la Région une animation sur chacun des bassins d'emploi (avec côté Région un rapport-cadre prévu au Conseil régional de mars 2017) ;
- Proposer des partenariats à cette échelle, sur la base de coopérations Région/EPCI concernés, en associant l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux qui souhaitent soutenir le développement du territoire → **les Pactes pour la croissance, l'emploi et l'innovation**
- Mettre en réseau les acteurs et en particulier faciliter l'émergence de club d'entreprises.

3.3. Intervention: adaptation de l'offre de service à rayonnement local

◆ Objectifs :

- assurer une couverture territoriale des actions ayant un fort enjeu de proximité (dans le respect du principe de subsidiarité) ;
- garantir la qualité de l'offre.

◆ Modalités :

- Déployer des dispositifs à l'échelle des bassins (politique de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat, etc...)
- Mettre en place des études – actions, en particulier dans les territoires peu couverts par l'offre de service (petits EPCI, EPCI de frange...)
- Développer des expérimentations.

4. Éléments de cadrage statistique sur le zonage (1/3)

	P13_POP	P13_ACT1564	Taux de chômage	Taux d'activité	Part des jeunes dans la population en âge de travailler	EFF3112	Part des 10 grands établissements dans l'emploi	DEFMABC 201610	Evolution des DEFM ABC entre octobre 2014 et 2016	Indicateur de densité (salariés/actifs)
BEEF										
T1 Paris	2 229 621	1 210 068	11,9%	77,2%	19,2%	1 638 865	4,3%	198192	-1,9%	1,35
T2	391 305	202 406	10,3%	78,1%	18,8%	135 104	11,9%	25248	-4,5%	0,67
T3	311 729	165 033	8,8%	79,8%	17,7%	185 675	11,4%	18430	-5,8%	1,13
T4	561 271	290 147	10,1%	77,9%	17,9%	512 929	9,0%	36494	-1,3%	1,77
T5	433 915	221 631	15,0%	76,6%	18,4%	193 320	11,7%	41346	-3,5%	0,87
T6	414 121	198 598	22,2%	71,5%	20,3%	191 344	11,9%	47017	-3,4%	0,96
T8	403 770	202 525	19,2%	75,2%	18,5%	164 284	16,3%	45944	-5,1%	0,81
T9	385 587	190 620	13,5%	74,7%	19,6%	96 758	13,2%	30566	-5,9%	0,51
T10	502 700	257 935	10,6%	77,6%	18,0%	149 386	10,0%	33660	-2,7%	0,58
T11	305 565	151 697	12,6%	75,6%	19,5%	118 205	22,9%	21969	-7,2%	0,78
T12	679 463	340 348	13,8%	74,9%	19,9%	281 147	9,6%	55600	-7,1%	0,83
Centre 77	164 561	81 305	12,2%	75,5%	19,4%	57 865	25,1%	11916	-6,5%	0,71
Est 77	145 964	71 520	11,2%	76,3%	18,3%	26 468	13,3%	9394	-2,9%	0,37
Nord Est 77	245 102	123 605	10,9%	76,4%	19,0%	37 810	15,8%	16848	-7,6%	0,31
Sud 77	196 924	92 123	11,7%	73,9%	18,5%	45 796	14,8%	13147	-2,6%	0,50
Marne la Vallée	420 472	221 384	10,8%	77,6%	19,6%	173 776	14,4%	28453	-5,9%	0,78
Seine-Aval	780 392	381 869	11,1%	75,8%	18,6%	207 717	11,6%	55489	-6,7%	0,54
Sud Ouest Francilien	175 718	85 559	7,4%	75,8%	18,3%	39 991	12,7%	7869	-7,2%	0,47
Versailles Saclay	819 185	408 429	9,0%	76,1%	20,0%	423 681	9,9%	45643	-7,1%	1,04
Porte Sud du Grand Paris	706 035	347 444	12,2%	74,9%	20,4%	215 865	11,7%	50952	-7,3%	0,62
Sud 91	183 523	91 605	8,8%	76,9%	18,2%	42 365	18,5%	9857	-6,2%	0,46
Roissy - Le Bourget	693 378	329 761	17,1%	72,5%	21,3%	278 704	15,5%	66130	-4,6%	0,85
Est 95	549 134	274 016	10,7%	76,3%	19,0%	111 130	7,3%	37324	-4,0%	0,41
Ouest 95	260 372	133 366	11,8%	74,9%	21,0%	105 397	13,9%	20916	-5,9%	0,79
Total	11 959 807	6 072 994	12,3%	76,0%	19,3%	5 433 582	9,8%	928 404	-4,6%	0,89
Moyenne	498 325	253 041	12,2%	75,9%	19,1%	226 399	13,2%	38 684	-5,1%	0,75
moyenne hors Paris	423 052	211 432	12,2%	75,9%	19,1%	164 988	13,6%	31 748	-5,3%	0,73

4. Éléments de cadrage statistique sur le zonage (2/3)

- ◆ **Taille moyenne des 24 bassins 400.000 à 500.00 habitants, 200.000 salariés, 30 à 40.000 DEFM ABC en octobre 2016**
 - Une taille critique minimale respectée.
 - Un équilibre entre
 - 7 « petits » territoires aux franges de la région (77 sauf Marne-la-Vallée, Sud 91, Sud-Ouest francilien, Ouest 95) :
 - population 150 à 250.000
 - effectif salarié 25 à 60.000 sauf Ouest 95 qui en compte 100.000
 - nombre de DEFM ABC entre 8.000 et 20.000,
 - 5 ou 6 « gros » territoires dont Paris (dont l'unité a été privilégiée), les aéroports (T12, Roissy), Porte sud du Grand Paris et Versailles-Saclay :
 - population ≥ 700.000
 - ajouter le T4 dont l'effectif salarié (500.000) est second après Paris
 - nombre de DEFM ABC ≥ 50.000 ,
 - Les 11 autres bassins ont :
 - entre 300 et 600.000 habitants,
 - entre 100 et 200.000 salariés,
 - entre 20 et 50.000 DEFM ABC.

4. Éléments de cadrage statistique sur le zonage (3/3)

◆ Des nuances (voire des contrastes)

- Des taux d'activité relativement bas dans certains bassins: T6, T12, T9, Roissy, Sud 77, Ouest 95 et très hauts dans d'autres: T2, T3, T4, T10, Marne-la-Vallée,
- Une présence des jeunes plus importante à Roissy et Ouest 95, T6, T12, Versailles Saclay, Porte Sud du GP,
- Des taux de chômage (RP) très dispersés: inférieurs à 10% (T3, SO francilien, Versailles Saclay, Sud 91) ou largement supérieurs à 15% (T6, T8, Roissy, T5)
- Des densités d'emploi par habitant qui vont de 1 salarié pour 3 actifs habitants dans les zones résidentielles à plus d'un salarié par actif habitant (presque 2 dans le T4),
- Une concentration des emplois qui va de 10% de l'emploi dans les 10 plus gros établissements à plus de 20% dans certains bassins (petits mais aussi le T11): indice de fragilité?

◆ -> des pistes de travail...